

Comment faire ?

- Déposez votre demande au tribunal judiciaire de votre ressort.
- Pour en savoir plus sur les modalités de demande, rendez-vous sur nord-pasdecalsais.msa.fr/reglement_amiable_agricole

Contacts

- ☎ 03.2000.2000
- ✉ contactrecouvrement.blf@msa59-62.msa.fr
- 🌐 nord-pasdecalsais.msa.fr
Mon espace privé, rubrique Contact et échanges.

Connaissez-vous la cellule de prévention des situations de fragilité ?

Vous êtes en situation de fragilité ? (difficultés financières, professionnelles, séparation, deuil, etc.).

Des professionnels de la MSA vous écoutent, vous renseignent et vous guident en toute discrétion.

- ☎ 03.21.24.72.68
- ✉ cellulefragilites.blf@msa59-62.msa.fr

Réalisation : MSA Nord-Pas de Calais - Images : CCMSA, AdobeStock - Avril 2026

Règlement a m i a b l e a g r i c o l e



**Professionnels,
anticipez et
résolvez vos
difficultés
financières
en toute
confidentialité.**

Règlement amiable agricole : une solution pour préserver votre exploitation

■ Vous traversez ou anticipez des difficultés pour le paiement de vos cotisations ?

Le règlement amiable agricole (RAA) est une **procédure simple, rapide et confidentielle** pour **trouver des solutions** et **préserver votre activité**.

Dès que les problèmes financiers sont prévisibles ou avérés, agissez !

Les avantages ?

■ Rapidité

Une solution peut être trouvée en quelques semaines.

■ Discrétion

Votre situation reste confidentielle.

■ Maîtrise

Vous gardez le contrôle de votre exploitation et de vos décisions.

■ Dialogue

Une solution négociée et adaptée, un conciliateur indépendant qui vous accompagne.

